

Séance publique du 30 octobre 2000

Délibération n° 2000-5853

commission principale : urbanisme, habitat et développement social

commune (s) : Lyon 8°

objet : **Place du 8 mai 1945 - Demande de subvention FISAC**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics

Le Conseil,

Vu le rapport du 11 octobre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre du projet d'aménagement de la place du 8 mai 1945 à Lyon 8° et en particulier de la reconstruction de la halle des marchés, le conseil a accepté, lors de la séance du 8 juillet 1999, que la Communauté urbaine sollicite de l'Etat une subvention de 1,5 MF au titre du fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce (FISAC).

Compte tenu de l'analyse du dossier par l'Etat, la subvention pourrait être plus importante et s'élèverait à 2,5 MF. Cette subvention complémentaire pourrait être affectée au financement de l'électrification du marché.

Le montant de l'opération passerait de 51 MF à 52 MF, la charge nette de la Communauté urbaine restant inchangée ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 8 juillet 1999 ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat et développement social ;

DELIBERE

1° - Accepte le principe de solliciter auprès des services de l'Etat une subvention de 2,5 MF au titre du FISAC.

2° - La recette éventuelle à percevoir sera inscrite au budget primitif de la Communauté urbaine - exercice 2001 - compte 132 100 - fonction 824 - opération 0051.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,